



SCHEMA DIRECTEUR VELO

 Un maillage de liaisons douces co-construit à l'aide d'ateliers de travail participatifs

Réunion publique

de présentation du schéma

25 novembre

à 18h30

Halle aux Grains à Issoire

Suite au diagnostic, l'étape suivante du schéma visait à définir un maillage de liaisons douces utiles à vocation « intercommunale ».

Pour ce faire, 3 ateliers de définition du maillage ont été menés avec les communes, les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs.

Le maillage retenu concerne :

- Les liaisons intercommunales présentant un potentiel cyclable utilitaire.
- La desserte des principaux pôles générateurs (collèges, lycées, ZAE...).
- Le rabattement vers les pôles d'intermodalité du territoire.
- Les connexions depuis certaines communes à la Via Allier.

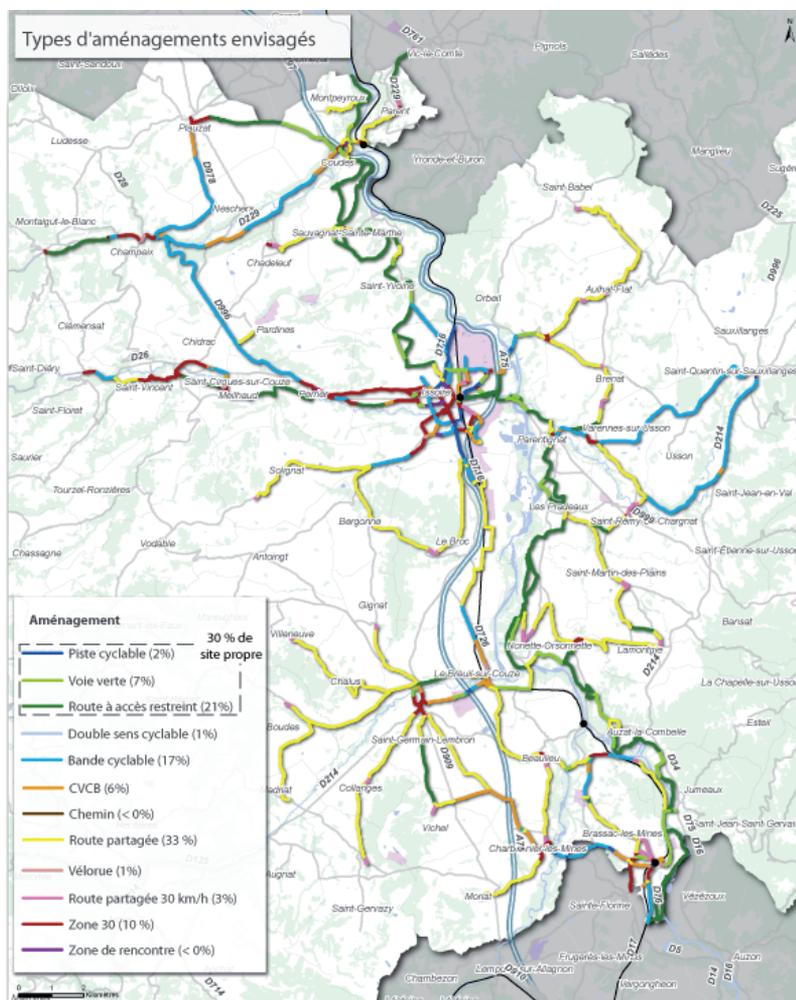
 Un réseau utilitaire d'environ 288 km à terme pour irriguer le territoire

Sur ce maillage global de 288 km (dont 60 km pour la via Allier sur API) :

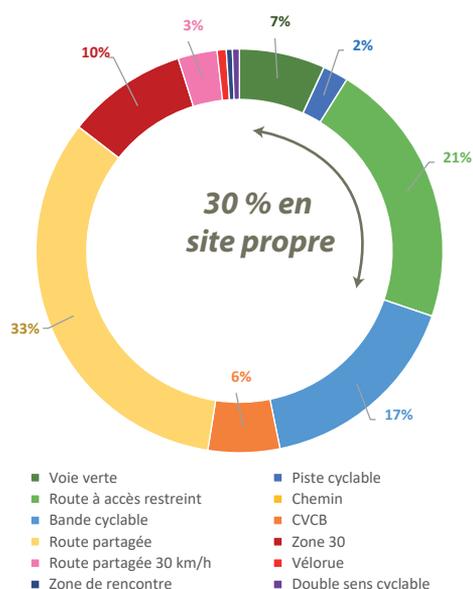
- 15 km s'appuient sur des aménagements existants.
- 273 km sont à reprendre ou à aménager en totalité.

Aménager un itinéraire vélo, ce n'est pas réaliser que des pistes cyclables. Il s'agit d'utiliser tout un panel d'aménagements cyclables selon le contexte et le profil de la voirie.

Dans le cadre du Schéma des préconisations d'aménagements ont été ainsi proposées sur l'ensemble du linéaire. Il s'agit d'avis techniques susceptibles d'évoluer lors de la mise en œuvre (contraintes observées lors des études d'avant travaux, moyens financiers, choix de la collectivité...)



Typologie d'aménagement sur le maillage d'API



En parallèle des aménagements, il sera indispensable de mettre en place un jalonnement cyclable utilitaire pour guider les usagers sur les itinéraires souhaités.

Un coût global estimé à 24,5 Millions d'€

Sur la base des aménagements envisagés sur chaque tronçon, un chiffrage estimatif a été réalisé en intégrant les aménagements du linéaire des 85 itinéraires, des 23 intersections délicates et du jalonnement.

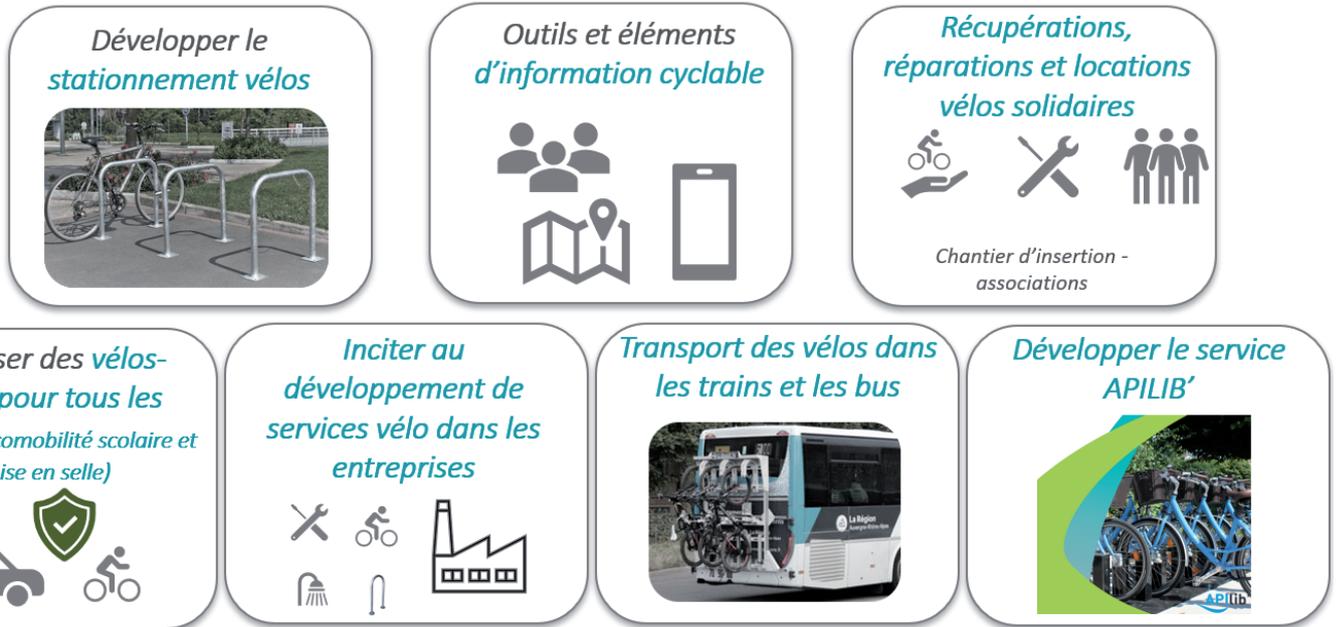
Le chiffrage global des préconisations d'aménagements représente ainsi 24.5 Millions d'€ pour l'ensemble d'API. Ce chiffrage ne prend pas en compte les financements possibles, les travaux de mutualisation réalisables dans le cadre des programmes d'entretien et de réfection de voiries ...qui viendront en déduction du coût résiduel global.

La Via Allier dispose déjà de son propre montage financier. Le coût restant pour le maillage interne API est de 16,6 Millions d'€.

Détails des coûts	Typologie de maillage		
	Maillage interne hors via Aller	Via Allier	Total
Aménagement du linéaire	16,3 M€	7,85 M€	24,1 M€ (98 %)
Traitement des intersections	168 k€	0 k€	168 k€ (< 1 %)
Installation du jalonnement	173 k€	27,9 k€	201 k€ (< 1 %)
Total	16,6 M€ (65 %)	7,88 M€ (35 %)	24,5 M€

Un volet "services et actions de communication" intégré au schéma

Sept actions/services prioritaires identifiés suite aux ateliers sont inscrits dans le schéma pour développer une politique cyclable globale et cohérente.. D'autres pourront être développés en fonction d'opportunités, ou d'initiatives de différents porteurs de projets (communes, associations, entreprises...).



La mise en oeuvre du schéma : un projet nécessairement partenarial

Les mécanismes de financements des aménagements et services cyclables sont nombreux et évolutifs (DSIL, appels à projet dans le cadre du Plan Vélo de l'Etat, CD63, Région....) Ils devront être analysés avant chaque opération.

Le schéma apporte une vision partagée à long terme en matière de maillage cyclable notamment pour couvrir les besoins du territoire. Il établit la feuille de route et fixe les objectifs pour le futur.

Au vu du linéaire et chiffrage, il apparaît clairement que sa mise en œuvre sera étalée sur plusieurs années. Cette dernière fait appel notamment à la compétence Voirie. Api est chef de fil de la Mobilité et participe déjà au financement de la Via Allier, les autres aménagements relèvent d'un financement des communes et du département.

Il faudra donc un travail collaboratif régulier entre API, le Département et les communes pour définir conjointement cette programmation dans le temps (en fonction de la visibilité sur les travaux voirie, etc...) et les interventions de chacun selon les opérations.

Contact :

Agglomération Pays d'Issoire
Direction Mobilité cadre de vie
20 rue de la liberté
63 500 Issoire
Tel : 04 15 62 20 03

Thibault Gaillard
Responsable mobilité
thibault.gaillard@capissoire.fr

Promu par



projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO